

## BUDGET ANNEXE PRESTATIONS DE SERVICES

---

Ce budget annexe traduit les activités exercées en vertu de l'article 6.2 de nos statuts « Services complémentaires » assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée.

Nous limitons nos dépenses d'investissement à ce qui est rendu strictement nécessaire pour l'exercice des activités. Ceci au regard des recettes que nous escomptons via les prestations délivrées tout en prenant en compte le caractère incompressible de certaines charges de personnel.

### **A – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **I. DEPENSES**

##### **1. CHAPITRE 011 – Charges à caractère général**

Les charges générales s'élèvent à 143 812 € / 112 976 € soit une hausse de 26,5 % par rapport à 2022. Cette hausse est essentiellement dû à l'affectation des charges concernant ce budget mais comptabilisé sur les comptes du budget principal. Ces charges transverses s'élèvent à 80 462 € soit 56% de ce chapitre.

##### **2. CHAPITRE 012 – Charges de personnel**

Les charges de personnel s'élèvent à 427 568 € contre 409 883€ en 2022 soit une hausse de 4,3 %. Elles représentent naturellement le premier poste de dépense compte tenu de la nature des activités exercées.

##### **3. CHAPITRE 65 – Autres charges de gestion courante**

Les autres charges courantes sont de 69 894 € et concernent les reversements des ventes de CEE aux collectivités (64 470 €) et le reversement de subvention lié au études STD (5 424 €).

##### **4. CHAPITRE 67 – Charges exceptionnelles**

Les charges exceptionnelles se limitent à 5 000 €.

**Les dépenses réelles sont en hausse de 10,8 % soit 646 274 € contre 583 283 € pour s'en tenir strictement à ce que nos activités exigent à minima pour pouvoir fonctionner normalement.**

##### **5. CHAPITRE 023 – Virement à la section d'investissement**

Le virement à la section d'investissement s'élève à 9 000 €.

##### **6. CHAPITRE 042 – Opérations d'ordre de transfert**

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 9 800 €.

**L'ensemble des dépenses d'exploitation s'élèvent à 665 074 € contre 599 913 € en 2022, soit une hausse de 10,9 %.**

#### **II. RECETTES**

## **1. Chapitre 70 – Ventes**

Le produit prévisionnel des prestations réalisées pour le compte des collectivités s'élève à 563 150 € contre 520 089 € en 2022 (+8,3 %) et intègre :

- Les honoraires de maîtrise d'œuvre bâtiment et SPS pour 250 000 €.
- Les recettes liées aux prestations informatiques (hors transfert de compétence) pour 104 750 € / 87 100 € en 2022.
- L'activité en prestations du SCEEP s'élève à 64 000 €.
- Les ventes de compost et le traitement des déchets verts sont estimés à 80 900 €.
- Les prestations DPO proposée aux collectivités pour 47 000 €.
- Facturation des diverses études énergétiques pour 16 500 €.

## **2. Chapitre 74 – Subventions d'exploitation**

Le chapitre 74 intègre une subvention de la Région pour financer les simulations thermiques dynamiques (STD) pour 4 824 €.

## **3. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante**

Les autres recettes concernent la collecte et la vente des CEE estimés à 92 100 € en 2023, selon le cours observé actuellement, dont 64 470 € qui seront reversé aux collectivités.

## **4. Chapitre 77 – Produits exceptionnels**

Les produits exceptionnels s'élèvent à 5 000 €.

**Les recettes d'exploitation s'élèvent à 665 074 € contre 599 913 € en 2022, soit une hausse de 10,9 %.**

L'obligation d'équilibre, sans le recours à une subvention de la part de notre budget principal, devant s'imposer, la stricte maîtrise des coûts auxquels les services prestataires sont astreints sur l'exercice, exigera qu'en 2023 nous puissions mobiliser la recette liée à la revente des certificats d'économie d'énergie rattachée à l'activité du service Patrimoine énergies.

# **B – SECTION D'INVESTISSEMENT**

## **I. DEPENSES**

### **1. Dépenses d'équipement**

Les dépenses d'équipements s'élèvent à 18 800 € et intègrent :

- Le renouvellement d'un véhicule léger pour 17 000 €
- Divers outillages pour 1 500 €
- Le renouvellement du matériel informatique pour 300 €

## **II. RECETTES**

### **1. Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert**

Les recettes sont constituées de la dotation aux amortissements pour 9 800 € et du virement de la section de fonctionnement pour 9 000 €.

**Les dépenses et recettes de la section d'investissement s'équilibrent à hauteur de 18 800 €.**

Chapitre	(K€)	BP2023
70	Prestations de services	563,2
74	Dotations et participations	4,8
75	Autres produits	92,1
	<b>Recette de gestion (A)</b>	<b>660,1</b>
77	Produits exceptionnels	5,0
78	Reprise provision créances irrécouvrables	0,0
	<b>Recette réelle (B)</b>	<b>665,1</b>
011	Charges à caractère général	143,8
012	Charges de personnel	427,6
65	Autres charges de gestion courante	69,9
	<b>Dépense de gestion (C)</b>	<b>641,3</b>
66	Charges financières	0,0
67	Charges exceptionnelles	5,0
	<b>Dépense réelle (D)</b>	<b>646,3</b>
	<b>EPARGNE DE GESTION (E) = (A-C)</b>	<b>18,8</b>
	<b>EPARGNE BRUTE (F) = (B-D)</b>	<b>18,8</b>
	Remboursement de capital d'emprunts	0,0
	<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>18,8</b>

Taux d'épargne de gestion (E/A) 3%

Taux d'épargne brute (F/B) 3%

Taux d'épargne nette (G/B) 3%

<b>Encours de la dette au 31/12/2022</b>	0,0
<b>Capacité de désendettement (en année)</b>	0,00

Chapitre	(K€)	BP2023
20 / 21/ 23	<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>18,8</b>
13	Subventions reçues	0,0
10	Fonds, dotations et divers (hors 1068)	0,0
775	Produits des cessions	0,0
1641	Emprunts	0,0
	Epargne nette	18,8
23 / 27	Autres recettes d'investissement	0,0
	<b>Recettes d'équipement</b>	<b>18,8</b>

Taux d'autofinancement net des investissements 100%

Taux de financement des investissements par emprunt 0%